

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Voirie, Espaces Publics et Grands équipements métropolitains

■ Séance du 14 Décembre 2017

5235

■ Approbation de la révision de l'opération d'investissement relative à la participation ouvrages d'art ligne Marseille-Aubagne et de son affectation.

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre du projet ANRU et dans l'objectif de contribuer au désenclavement de la "Cité Air Bel", il a été proposé d'augmenter l'ouverture du pont-rail existant dit porte d'Air Bel en profitant des travaux de réalisation de la troisième voie ferrée sur la ligne Marseille-Aubagne-Toulon.

Les études Projet de l'opération d'élargissement du pont-rail d'Air Bel ont fait apparaître un surcoût de l'opération par rapport aux études préliminaires. Cette opération est entièrement financée par la Métropole et réalisée par la SNCF. Les travaux seront réalisés en 2018-2019.

Aussi, une convention n°11/054 de financement et un avenant n°1 ont été approuvés respectivement par délibération VOI 002/283/10/BC du 10 décembre 2010 et VOI 036/767/13/BC du 13 décembre 2013.

Au terme des études menées au niveau projet, le coût prévisionnel de l'opération, incluant toutes les phases (EP+AVP+PRO+REA) est estimé à 2 648 092 € H.T, (Valeur Janvier 2008), soit 3 122 649 € H.T, CE juin 2013. Ce coût représente le surcoût pour l'opération 3ème voie Marseille – Aubagne de l'élargissement du pont-rail sous les deux voies ferrées existantes. En tenant compte de ces hypothèses et du coût de l'opération estimé aux dernières conditions économique connues et transmises par SNCF (juin 2013), le besoin de financement est ainsi évalué à **3 510 372 € courants HT** (y compris les frais de maîtrise d'ouvrage SNCF), dont 198 700 € HT au titre du versement libératoire.

L'opération d'investissement n°2011109900 relative à la participation ouvrages d'art Ligne Marseille/Aubagne, de 3 200 000 € inscrite au budget principal enregistrée dans l'autorisation de programme 14082BP du programme 08 Espace Public Infrastructures de la Métropole doit être révisée pour un montant de 400 000 € TTC.

Cette révision porte le montant de l'opération n°2011109900 de 3 200 000 € TTC à 3 600 000 € TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président du Conseil de la Métropole ;
- L'avis rendu par le Conseil de Territoire de Marseille Provence en date du 13 décembre 2017.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant total de 400 000 € TTC de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total de 400 000 € TTC de l'opération d'investissement ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiements afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement n°2011109900 relative à la participation ouvrages d'art Ligne Marseille/Aubagne, pour un montant de 400 000 € TTC rattachée à l'autorisation de programme 14082BP du programme 08 Espace Public Infrastructures de la Métropole.

Article 2 :

Sont inscrits aux budgets 2018 et suivants les crédits de paiement nécessaires.

Suite à la révision, l'échéancier prévisionnel des Crédits de paiement de l'opération affectée est établi comme suit :

Mandaté antérieur : 275 000 € TTC

CP 2018 : 1 404 148,30 € TTC

CP 2019 : 1 669 295,40 € TTC

CP 2020 : 251 555,80 € TTC

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ADEME, Agence de l'Eau ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

APPROBATION DE LA RÉVISION DE L'OPÉRATION D'INVESTISSEMENT RELATIVE À LA PARTICIPATION OUVRAGES D'ART LIGNE MARSEILLE- AUBAGNE ET DE SON AFFECTATION.

Dans le cadre du projet ANRU et dans l'objectif de contribuer au désenclavement de la "Cité Air Bel", il a été proposé d'augmenter l'ouverture du pont-rail existant dit porte d'Air Bel en profitant des travaux de réalisation de la troisième voie ferrée sur la ligne Marseille-Aubagne-Toulon.

Les études Projet de l'opération d'élargissement du pont-rail d'Air Bel ont fait apparaître un surcoût de l'opération par rapport aux études préliminaires. Cette opération est entièrement financée par la Métropole et réalisée par la SNCF. Les travaux seront réalisés en 2018-2019.

Aussi, une convention n°11/054 de financement et un avenant n°1 ont été approuvés respectivement par délibération VOI 002/283/10/BC du 10 décembre 2010 et VOI 036/767/13/BC du 13 décembre 2013.

Au terme des études menées au niveau projet, le coût prévisionnel de l'opération, incluant toutes les phases (EP+AVP+PRO+REA) est estimé à 2 648 092 € H.T, (Valeur Janvier 2008), soit 3 122 649 € H.T, CE juin 2013. Ce coût représente le surcoût pour l'opération 3ème voie Marseille – Aubagne de l'élargissement du pont-rail sous les deux voies ferrées existantes. En tenant compte de ces hypothèses et du coût de l'opération estimé aux dernières conditions économique connues et transmises par SNCF (juin 2013), le besoin de financement est ainsi évalué à **3 510 372 € courants HT** (y compris les frais de maîtrise d'ouvrage SNCF), dont 198 700 € HT au titre du versement libératoire.

L'opération d'investissement n°2011109900 relative à la participation ouvrages d'art Ligne Marseille/Aubagne, de 3 200 000 € inscrite au budget principal enregistrée dans l'autorisation de programme 14082BP du programme 08 Espace Public Infrastructures de la Métropole doit être révisée pour un montant de 400 000 € TTC.

Cette révision porte le montant de l'opération n°2011109900 de 3 200 000 € TTC à 3 600 000 € TTC.